

**MÉMOIRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL EXÉCUTIF
SÉANCE DU 28 JUIN 1999
TENUE À QUÉBEC
À 12 H 00
SOUS LA PRÉSIDENTE DU
PREMIER MINISTRE
MONSIEUR LUCIEN BOUCHARD**

Membres du Conseil exécutif présents :

Bouchard, Lucien	Premier ministre Président du Comité des priorités
Arseneau, Maxime	Ministre délégué au Tourisme Ministre responsable de la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
Baril, Gilles	Ministre délégué à la Santé, aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse
Bégin, Paul	Ministre de l'Environnement Ministre responsable de la région de Québec
Brassard, Jacques	Ministre des Ressources naturelles Leader parlementaire du gouvernement Ministre responsable de la Réforme parlementaire Ministre responsable de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean Ministre responsable de la région de la Côte-Nord
Chevrette, Guy	Ministre des Transports Ministre délégué aux Affaires autochtones Ministre responsable de la Faune et des Parcs Ministre responsable de la Réforme électorale Président du Comité de législation Ministre responsable de la région de Lanaudière Ministre responsable de la région du Nord-du-Québec
Cliche, David	Ministre délégué à l'Autoroute de l'information et aux Services gouvernementaux Ministre responsable de la région de Laval
Facal, Joseph	Ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes Ministre responsable de la région de l'Outaouais
Goupil, Linda	Ministre de la Justice Ministre responsable de la Condition féminine Ministre responsable de la région Chaudière-Appalaches
Harel, Louise	Ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole Ministre des Affaires municipales et de la Métropole Ministre responsable des Aînés Présidente du Comité ministériel des affaires régionales et territoriales Ministre responsable de la région de Montréal

Jolivet, Jean-Pierre	Ministre des Régions Ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent
Julien, Guy	Ministre délégué à l'Industrie et au Commerce Ministre responsable de la région de la Mauricie
Landry, Bernard	Vice-premier ministre Ministre d'État à l'Économie et aux Finances Ministre de l'Industrie et du Commerce Ministre des Finances Ministre du Revenu Président du Comité ministériel de l'emploi et du développement économique Ministre responsable de la région de l'Estrie
Legault, François	Ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse Ministre de l'Éducation Président du Comité ministériel de l'éducation et de la culture Vice-président du Conseil du trésor
Léger, Nicole	Ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance
Lemieux, Diane	Ministre d'État au Travail et à l'Emploi Ministre du Travail Ministre responsable de l'Emploi
Léonard, Jacques	Ministre d'État à l'Administration et à la Fonction publique Ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique Président du Conseil du trésor Ministre responsable de la région des Laurentides
Marois, Pauline	Ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux Ministre de la Santé et des Services sociaux Ministre de la Famille et de l'Enfance Présidente du Comité ministériel du développement social Ministre responsable de la région de la Montérégie
Ménard, Serge	Ministre de la Sécurité publique
Perreault, Robert	Ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration

**ALGONQUINS DE LAC-SIMON, KITCISAKIK ET WINNEWAY
(RÉF. : 99-0167)**

Le ministre délégué aux Affaires autochtones soumet un mémoire portant sur des projets d'ententes-cadres menant à la négociation d'ententes sectorielles avec les trois communautés algonquines de Lac-Simon, Kitcisakik (Grand Lac Victoria) et Winneway (Longue Pointe). Ce mémoire propose l'approbation d'ententes-cadres devant mener à la négociation d'ententes sectorielles avec les trois communautés algonquines. Ces ententes-cadres visent à établir un cadre général favorisant la conclusion d'ententes sectorielles sur les différents sujets d'intérêt commun entre les parties, de manière à éviter les conflits et, au besoin, à les résoudre par la discussion et la voie pacifique dans un esprit de compréhension et de respect mutuel. Ces ententes-cadres ont une durée indéfinie et demeureront en force tant que le gouvernement et les communautés visées voudront maintenir à long terme une relation constructive basée sur la confiance et le respect mutuel.

Monsieur Chevette indique que le ministère des Ressources naturelles, le Conseil du trésor, le ministère de la Justice et le Secrétariat aux Affaires intergouvernementales canadiennes ont signifié leur accord quant aux projets d'ententes-cadres devant mener à la négociation d'ententes sectorielles avec les trois communautés algonquines. Monsieur Brassard demande si on peut anticiper un règlement de ce conflit, ce à quoi monsieur Chevette lui répond par l'affirmative, précisant toutefois que ce sont trois communautés algonquines sur un total de neuf qui seront visées par celui-ci. Il dit avoir invité les travailleurs forestiers à reprendre aujourd'hui leurs activités en forêt. Il est possible que des membres des communautés autochtones tentent de nuire aux activités forestières en brisant les équipements, le ministère de la Sécurité publique ayant cependant été avisé de ce fait. On s'attend cependant à ce que les policiers de la Sûreté du Québec assurent une présence discrète sur les lieux.

Décision numéro : 99-196**Le Conseil des ministres décide :**

à la suite du mémoire soumis par le ministre délégué aux Affaires autochtones et portant sur des projets d'ententes-cadres menant à la négociation d'ententes sectorielles avec les trois communautés algonquines de Lac-Simon, Kitcisakik (Grand Lac Victoria) et Winneway (Longue Pointe) (réf. : 99-0167),

- 1- d'approuver les projets d'ententes-cadres dont le texte sera substantiellement conforme à ceux joints au mémoire du ministre délégué aux Affaires autochtones, notamment parce que la conclusion de ces ententes est susceptible de contribuer à la reprise des opérations forestières en Abitibi-Témiscamingue et au maintien de la paix sociale dans cette région;
- 2- d'indiquer au ministre délégué aux Affaires autochtones que les projets d'ententes sectorielles à intervenir avec les communautés algonquines de Lac-Simon et Kitcisakik devront être soumis au Conseil des ministres avant leur conclusion;
- 3- d'autoriser le ministre délégué aux Affaires autochtones à signer ces documents au nom du gouvernement;
- 4- d'adopter en conséquence le décret proposé par le ministre délégué aux Affaires autochtones concernant la signature des ententes-cadres menant à la négociation d'ententes sectorielles entre le Québec et les trois communautés algonquines de Lac-Simon, Kitcisakik et Winneway (Longue Pointe).

**CONCLUSION D'UN ACCORD POLITIQUE POUR METTRE SUR PIED
UNE COMMISSION TRIPARTITE CHARGÉE DE FAIRE DES
RECOMMANDATIONS SUR UNE FORME DE GOUVERNEMENT AU
NUNAVIK (RÉF. : 99-0163)**

Le ministre délégué aux Affaires autochtones, en son nom et au nom du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, soumet un mémoire daté du 21 juin 1999 et portant sur la conclusion d'un accord politique pour mettre sur pied une commission tripartite chargée de faire des recommandations sur une forme de gouvernement au Nunavik. Ce mémoire vise l'approbation d'un accord politique ayant pour objet la mise sur pied d'une commission tripartite chargée de faire des recommandations sur une forme de gouvernement au Nunavik. Cette commission aurait un mandat d'une durée de 8 mois.

Monsieur Chevette indique que la mise sur pied d'une commission tripartite répond aux demandes formulées à cet égard par les Inuits. Cette commission formulera des recommandations sur une forme de gouvernement à être constitué au Nunavik. Il mentionne la possibilité que le gouvernement conclue une entente tripartite avec le Nunavik au cours du mois d'août, alors que c'est demain qu'on se propose de signer une entente portant sur les infrastructures.

Monsieur Léonard demande si, dans l'éventualité où le Québec accède à la souveraineté, celui-ci aura des problèmes avec la question des Inuits auprès de l'Organisation des Nations Unies et suggère que cet aspect fasse l'objet d'une vérification. Monsieur Chevette souligne que le mémoire a connu une grande évolution depuis sa première ébauche. Il fait remarquer cependant que la Commission Nunavik n'est chargée que d'émettre des recommandations aux parties. Monsieur Perreault croit, pour sa part, qu'il faudrait réfléchir davantage à cette question. Le gouvernement fédéral n'est pas le fiduciaire des Inuits, sans compter qu'il est associé à la définition du nouveau gouvernement. Il croit que le gouvernement fédéral agira plutôt comme l'arbitre des différends susceptibles de se produire entre le gouvernement québécois et les Inuits. Il considère, par ailleurs, que le mandat de la Commission Nunavik est large.

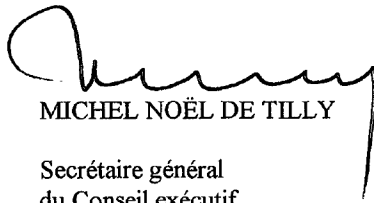
Monsieur Chevette signale que c'est sur un territoire soumis à la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ) que l'on désire instaurer un gouvernement régional autonome, convention qui a d'ailleurs été signée par le gouvernement fédéral. Monsieur Perreault fait remarquer à son collègue que le gouvernement fédéral est partie à cette convention en raison des Cris et des Naskapis. Monsieur Chevette souligne que le gouvernement québécois n'intervient que dans ses domaines de juridiction. De plus, toutes les parties signataires de l'accord doivent donner leur consentement à toute modification qui y est apportée.

Monsieur Facal approuve son collègue, monsieur Chevette, lorsqu'il dit que le projet d'accord politique a connu plusieurs versions. Le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes a examiné attentivement cette question et assure que ce projet ne soulève aucun problème, ni au plan constitutionnel, ni quant à l'intégrité du territoire. Monsieur Chevette mentionne, de plus, que le ministère de la Justice n'a aucun commentaire à formuler en regard de ce projet d'accord politique.

Monsieur Perreault s'interroge quant à la pertinence d'inclure le gouvernement fédéral dans la définition du statut du territoire québécois. Monsieur Cliche se dit également mal à l'aise sur ce point. Des conventions complémentaires ont été signées, mais par certaines parties seulement. Il dit être préoccupé par le fait que les Inuits qui vivent sur le territoire québécois rêvent du modèle fédéral du Nunavut. Le premier ministre indique que le gouvernement est lié, quant à la mise sur pied d'une telle commission, par un écrit rédigé à l'époque où monsieur Parizeau était le chef du gouvernement. Monsieur Cliche croyait qu'il était clair que le gouvernement québécois pouvait agir seul, sans l'intervention du gouvernement fédéral, lorsqu'il s'agissait d'agir à l'intérieur des juridictions provinciales. Le premier ministre indique que toutes les questions soulevées au cours de la présente séance seront scrutées et seront de nouveau soumises

pour discussion à une prochaine séance du Conseil des ministres. Monsieur Chevrete termine en rappelant à ses collègues que cette commission n'émettra que des recommandations sur une forme de gouvernement à être constitué au Nunavik.

LEVÉE DE LA SÉANCE À 14 H 15



MICHEL NOËL DE TILLY

Secrétaire général
du Conseil exécutif